

Commune de LANLEFF  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Décembre 2015

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11 Présents : 10

Date de convocation : 23 Novembre 2015

Date d'affichage : 03 Décembre 2015

Le trois décembre deux mil quinze à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal de LANLEFF, légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Josette Connan, Maire.

Présents : Josette Connan, Michel Le Roux, Annick Le Merrer, Dominique Le Calvez, , Charlotte Le Calvez, Céline Crolais, Daniel Crénan, Joël Kergadalan, Ludovic Le Calvez, Blandine Quenneson.

Absents excusés : Philippe Cabioc'h procuration à Josette Connan

Secrétaire de séance : Charlotte Le Calvez.

• 3) PERIMETRE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté le 13 octobre 2015 le projet de coopération intercommunale du département en particulier ce qui concerne notre territoire. Le projet n°8 correspond à la fusion des communautés de communes de Paimpol-Goëlo, Pontrieux Communauté, Pays de Bégard, Pays de Belle-Isle en Terre et pays de Bourbriac. Cet ensemble est constitué de 46 communes pour une population de 68 246 habitants.

Le conseil municipal de Lanleff est invité à se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre 2015, sinon son avis sera considéré comme favorable.

La C.D.C.I, pourra apporter des amendements sur ce projet Préfectoral.

Monsieur le Préfet, adoptera avant le 31 mars 2016, par arrêté Préfectoral, le schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Différentes réunion et avis ont concerné ce projet et le 19 Novembre 2015 les conseillers municipaux et communautaires de Paimpol-Goëlo, ont été invités à une réunion d'échanges sur le projet n° 8 du Préfet et cette proposition a été majoritairement jugée insatisfaisante.

Toutefois, le conseil communautaire de Paimpol-Goëlo n'a pas été invité à se prononcer sur la carte proposée.

Il appartient donc au conseil ici présent de refuser ou accepter la carte proposée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Oui l'exposé de Madame le Maire, les membres du conseil municipal



Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres refuse la carte proposée par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et la C.D.C.I

Souhaite que les amendements suivants soient apportés au projet :

- Une prise en compte du bassin de vie de Paimpol-Goëlo avec Lanvollon-Plouha, la Presqu'île, Pontrieux et Leff Communauté.
- Une façade littorale élargie

A défaut la loi NOTRe, prévoit le maintien de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paimpol-Goëlo, en l'état jusqu'à la fin de ce mandat. (Population supérieure à 15 000 habitants).

Délibération rendue exécutoire.  
Transmise à la Préfecture  
Le 07 Décembre 2015  
Le Maire  
Josette CONNAN



Fait et délibéré à Lanleff  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Josette CONNAN



